



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU**

**VENDREDI 28 MARS 2014**

**ETAIENT PRESENTS**

---

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :**

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Patrick CEGIELSKI

M. Thierry PAQUOT

M. Jean-Claude DRIANT

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Arnaud THAUVRON

M. Christian CUESTA

M. Philippe THIARD

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

M. Gérard JAGOUDEL

M. Julien GIRAL

Collège dit « des usagers » :

M. François-Antoine CASCIANI (titulaire)

M. Vincent VIVIANI (titulaire)

M. Alexandre MARQUET (suppléant)

M. Annaël LOMBÉ (titulaire)

Collège des personnalités extérieures :

M. Marc GOGNY

Mme Marie RICHARD (titulaire)

M. Pierre SERNE (titulaire)

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :**Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN (procuration donnée à Mme Isabelle COLL)

Mme Claudine GOLDSTEIN (procuration donnée à M. Gérard JAGOUDEL)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à M. Gérard JAGOUDEL en cours de séance)

Collège des personnalités extérieures :

M. Christophe LAFOND (titulaire, procuration donnée à M. Christian CUESTA)  
 M. Frédéric MORET (titulaire, procuration donnée à M. Luc HITTINGER)  
 Mme Liliane PIERRE (titulaire, procuration donnée à M. Julien GIRAL)  
 Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (titulaire, procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Collège dit « des usagers » :

Mme Cécilia KOCH (titulaire, procuration donnée à M. Annaël LOMBÉ)  
 Mme Maëly CANTUEL (titulaire, procuration donnée à M. Vincent VIVIANI)

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :**

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie Universitaire  
 M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS  
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines (représentée par Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE)  
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux Finances  
 Congrès 2000, Sténotypie  
 M. Pierre COURAUD, Directeur du développement  
 Mme Liliane FINEZ, Direction des études et de la vie étudiante  
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication  
 Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris  
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE (représentée par Monsieur MALLARD)  
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie  
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement  
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire  
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers  
 M. Ghislain PROMONET, Direction des Ressources Humaines  
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 Mme Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Mme Marie-Thérèse CUOMO)  
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services  
 Mme Mélanie VASSELIN, Vice-présidente Étudiant  
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable  
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

**Invités exceptionnels**

M. Éric GODEAU (Commissaires aux comptes, cabinet Scacchi & Associés)

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :**Collège dit « des usagers » :

Mme Éléa GAILLARD (suppléant)

M. Nourad MAECHA (suppléant)  
 M. Yoro FALL (suppléant)  
 Mme Agathe THORSTEINSSON-BURLIN (suppléant)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Laëtitia KRUSZYNSKA  
 Mme Brigitte JEANVOINE (suppléant)  
 M. Jean-Luc LAURENT (suppléant)  
 Mme Maud TALLET (suppléant)

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :**

M. Philippe ADAIR, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion  
 Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP  
 M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI  
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU  
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques  
 M. Jorge BOCZKOWSKI, Assesseur au Conseil Scientifique  
 M. Philippe BUNEL, Directeur du SECASC  
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine  
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry  
 Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière  
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique  
 M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit  
 M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation  
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur au Conseil Scientifique  
 Mme Élise LAMARE, Assesseure Relations internationales  
 M. Bernard LELU, Directeur du SUMPPS  
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD  
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau  
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG  
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information  
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire  
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales

## SOMMAIRE

---

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES.....	6
2.1. Exécution budgétaire pour l'année 2013 .....	6
2.3. Compte financier pour l'année 2013 .....	9
2.2. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes .....	14
3. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT.....	16
Politique d'emplois 2014 : deuxième campagne de recrutement d'enseignants du second degré .....	16
1. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES .....	17
Point d'étape du processus de concertation sur le projet de création d'une nouvelle université dans l'Est francilien .....	17
4. OFFRE DE FORMATION .....	27
4.1 DU et CU.....	27
4.2. Cohabitation de la spécialité de master « Espaces, Sociétés, Territoires ».....	28
5. QUESTIONS ANNEXES .....	28
5.1. Point d'information concernant le renouvellement des représentants des usagers à la commission des moyens et à la commission des statuts .....	28
5.2. Procès-verbaux des Conseils des 13 décembre 2013 et 14 février 2014.....	29

*La séance est ouverte à 9 heures 14 sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.*

**Le Président** fait savoir que :

- Pour ne pas faire un Conseil d'Administration (CA) trop long, il a été décidé de reporter à une autre séance le point 2.4, qui est simplement pour information : « Présentation des dispositions introduites par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et leurs effets sur la présentation du budget 2014 ».
- Il est proposé de modifier l'ordre du jour en traitant dans un premier temps les questions financières – compte tenu du fait que le présent CA est avant tout budgétaire – et en abordant ensuite la politique d'emploi sur l'année 2014 et les questions institutionnelles.

Il demande si les membres du CA ont des objections.

*(Ils n'en ont pas.)*

## **2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES**

### **2.1. Exécution budgétaire pour l'année 2013**

*(Projection de diapositives et présentation faite par Mme Claude PASQUIER.)*

En 2013, l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) a eu environ 251 M€ de ressources, dont 221 M€ de recettes encaissables (+3,1 % par rapport à 2012). Les recettes encaissables des subventions de l'État ont représenté 188 M€ en 2013, soit 85 % de l'ensemble des ressources encaissables. Les recettes propres de l'université ont représenté 33 M€. Elles sont passées de 13,8 % des recettes encaissables en 2012 à 15 % en 2013, qui étaient le taux prévu dans le Projet annuel de performance (PAP). Le montant des prestations de services a augmenté de 9 % en 2013 par rapport à 2012. Cette augmentation était prévue dans le cadre du budget primitif et des budgets rectificatifs. Les augmentations les plus notables concernent les ressources des contrats de recherche (+23 %) et les ressources de formation continue et de VAE (près de 1 M€ supplémentaire par rapport à 2012). Toutes les autres ressources sont aussi en augmentation, sauf le versement de la taxe d'apprentissage, qui a diminué de 3 %.

Environ 255 M€ ont été dépensés au cours de l'exercice 2013 (+3 %, l'essentiel de cette augmentation provenant de la masse salariale). La masse salariale a représenté 176 M€, soit 74 % des dépenses, ce qui était déjà le ratio de 2012. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 35 M€, soit 15 % de l'ensemble des dépenses (même ratio qu'en 2012). Les amortissements et provisions ont atteint 17 M€, soit 7 % des dépenses. Les investissements se sont élevés à 4 M€. Les travaux ont atteint 5 M€, soit 2 % des dépenses.

La masse salariale sur le budget de l'établissement a augmenté de 3,46 %, mais pour connaître le poids exact de celle-ci il faut ajouter ce qui a été délégué à la COMUE, c'est-à-dire la masse salariale des contractuels doctoraux, qui a représenté près de 3,3 M€ en 2013. L'addition du budget de l'UPEC et de celui porté par la COMUE est pratiquement de 180 M€, soit 78,7 % du budget total hors investissements et prestations internes.

Les rémunérations principales ont augmenté de 1,7 % parce qu'il y a eu 40 équivalents temps plein (ETP) travaillés rémunérés de plus en 2013 qu'en 2012. En revanche, les rémunérations accessoires, c'est-à-dire pour l'essentiel les heures complémentaires, les personnels extérieurs à l'établissement et les vacances administratives, sont en diminution notable (-6 %). Les primes et indemnités ont progressé de 5,5 %. Les charges patronales sont en augmentation de 6,3 %, principalement en raison de l'augmentation du taux des cotisations des pensions civiles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les provisions sur charges de personnel ont également augmenté. Elles concernent pour l'essentiel des congés non pris au 31 décembre 2013 par les personnels BIATSS, ainsi que leur compte épargne-temps.

Le poids de la recherche dans les dépenses de masse salariale a augmenté pour deux raisons :

- un accroissement du nombre de chercheurs recrutés dans le cadre de contrats de recherche,
- des transformations d'emplois d'enseignant en emplois d'enseignant-chercheur.

L'université n'a pas dépassé le plafond d'emplois (2 600) voté dans le cadre du budget 2013 : 2 556 ETP ont été rémunérés sur l'année 2013, soit une augmentation de 43 emplois (3 délégués à la COMUE et 40 emplois sur le budget de l'UPEC).

En 2013, 50 % des dépenses de l'UPEC ont été affectées à l'activité formation, 24 % à la recherche, 3 % à l'activité documentaire, 10 % à l'immobilier. 12 % au pilotage (dépenses communes à la formation et à la recherche) et 1 % à la vie étudiante.

99 % des prévisions définitives des dépenses hors investissements ont été exécutés en 2013, comme en 2012. 100 % des prévisions définitives de recettes de fonctionnement ont été réalisés, comme en 2012. En revanche, seuls 58 % des prévisions de dépenses d'investissements ont été réalisés, contre 67 % en 2012.

L'université a eu en 2013 un résultat excédentaire d'environ 2,7 M€, soit 25,7 % de moins qu'en 2012.

La capacité d'autofinancement s'est élevée à 7 M€ (+9 % par rapport à 2012). Des recettes d'investissement ont été constatées, à hauteur de 2 385 941 € (nette augmentation par rapport à 2012), notamment pour des opérations de restructuration. L'UPEC a donc disposé de 9,4 M€ en 2013 de ressources d'investissement. Cependant, seulement 8,4 M€ de dépenses d'investissements ont été

constatés. Il y a donc eu plus de ressources d'investissement que de dépenses d'investissements en 2013. La différence (1 082 511 €) entre les deux abondera le fonds de roulement de l'université. Dans le budget 2013 après DBM2, il était prévu de prélever 5,3 M€ sur le fonds de roulement. En réalité, c'est un abondement d'environ 1M€ qui est réalisé.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2012 a été corrigé à 26 928 256 €. Celui au 31 décembre 2013 est de 28 010 767 €. Un jour de fonctionnement représentant en 2013 pratiquement 587 K €, le fonds de roulement représente donc l'équivalent de 48 jours de fonctionnement. Des opérations de restructuration sont prévues dans le cadre du Programme pluriannuel d'investissements. Il est prévu que ces opérations, prévues jusqu'en 2017, 2018 voire davantage, représentent à peu près 15 M€, ce qui ponctionnera au fur et à mesure des années le fonds de roulement.

**Le Président** demande s'il y a des questions sur l'exécution budgétaire 2013

**M. CASCIANI** souhaite savoir dans quelles enveloppes de dépenses sont compris les contrats étudiants.

**Mme PASQUIER** répond qu'ils sont compris dans la masse salariale, selon l'activité à laquelle l'étudiant participe (formation, recherche, bibliothèques et documentation, etc.).

**Mme DE SUREMAIN** remercie l'équipe de direction pour la clarté de sa présentation et elle se félicite que l'université ne soit pas en déficit et qu'elle dispose encore de certaines marges de manœuvre. Elle souhaite que celles-ci soient utilisées pour éviter de diminuer les dépenses de formation dans toutes les UFR, dans toutes les composantes, et pour financer tout ce qui peut aider à la réussite des étudiants (le tutorat, etc.).

**Le Président** fait remarquer que :

- Il est toujours un peu complexe de trouver les bons équilibres entre formation, recherche, vie étudiante, etc. L'université doit développer chacun de ces secteurs. Un travail collectif est mené sur ce sujet.
- Les recettes augmentent.
- Il faut faire en sorte que l'équipe de direction de l'université puisse orienter les flux financiers, mais les choix appartiennent aux directeurs de composantes.

**M. CUESTA** signale que sur l'année 2013, l'UPEC a rémunéré 13 emplois supplémentaires d'enseignant et d'enseignant-chercheur, ce qui est un soutien non négligeable à la formation.

**Mme DE SUREMAIN** soutient la politique de défense de l'emploi menée par Direction. Elle rappelle que certaines composantes connaissent des difficultés structurelles et qu'il leur est demandé de faire des économies. Dans ce contexte, elle estime qu'il est important de soutenir, avec les marges de manœuvre financières dont dispose l'université, des éléments de formation qui peuvent être utiles à la

réussite des étudiants.

**Le Président et M. CUESTA** répondent que l'université le fait déjà.

**M. MOSCOVICI** fait observer que l'UFR de Sciences et Technologie subit depuis 3 ou 4 ans une baisse de 7 % par an (-30 000 € cette année) de sa dotation initiale et qu'elle a actuellement de très grandes difficultés de fonctionnement.

**Le Président** explique que :

- Les modèles économiques sont très hétérogènes d'une composante à une autre.
- Compte tenu des capacités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à accompagner l'université, il faut faire évoluer la construction du budget de chacune des composantes. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'équipe de direction travaille en lien avec les collectivités territoriales et avec les entreprises.
- L'université doit être à l'écoute des employeurs futurs de ses étudiants pour les mettre en contact et pour avoir un modèle économique qui soit le plus juste pour chaque composante.

**Mme PASQUIER** fait remarquer que non seulement la masse salariale de l'université a augmenté, mais aussi les dépenses de formation (12 222 000 € en 2012 et 12 364 000 € en 2013) et les investissements (948 000 € en 2012 et 1 073 000 € en 2013).

**M. CUESTA** précise que certaines composantes ont consommé la totalité de leur budget mais ont eu besoin de ressources supplémentaires, tandis que d'autres ont dégagé des marges. Il y a donc une solidarité qui s'opère entre composantes et qui permet un rattrapage.

**Mme HUMAIN-LAMOURE** entend la nécessité de faire évoluer les budgets. Cependant, dans la mesure où l'UPEC n'est pas en déficit, elle estime que l'université doit se donner du temps pour faire des réformes de structure. Selon elle, ces réformes permettraient de faire de meilleures économies que dans l'urgence.

**Le Président** répond qu'il faut savoir se donner du temps mais aussi être capable de « prendre des virages » à certains moments. À cet égard, il salue ce qui a été fait au niveau de la faculté des Lettres pour rééquilibrer ses budgets. Il souligne que le rôle de l'équipe de direction est d'avoir une capacité d'accompagnement et de faire en sorte que chacune des facultés arrive à trouver le meilleur équilibre.

### 2.3. Compte financier pour l'année 2013

*(Projection de diapositives et présentation faite par Philippe VERSCHEURE.)*

#### ➤ Corrections d'écritures

Afin de satisfaire aux exigences comptables liées à la certification des comptes, des corrections d'écritures ont été portées sur les comptes de régularisation en report à nouveau. Le but est d'éviter de « polluer » le résultat d'exercice, de flux qui concernent les exercices antérieurs. Ces corrections portent principalement sur :

- quelques encaissements de créances sur les exercices antérieurs,
- un reliquat de bourses de mobilité très ancien antérieures à 2009,
- des décaissements de charges sur exercices antérieurs,
- la régularisation d'encaissements portés en « recettes à classer » et en « clients créditeurs ».

L'ensemble de ces corrections conduit à une augmentation du report à nouveau de 75 K€, à une augmentation du fonds de roulement et à une diminution de l'excédent en fonds de roulement.

➤ **Les principes et méthodes d'évaluation**

- Immobilisations

L'inscription au bilan du patrimoine immobilier qui a été remis en dotation par l'État, a été réalisée sur la base d'évaluations faites par France Domaine en 2010. Conformément à la réglementation, l'UPEC a mis en place en 2011 une approche par composants, qui consiste, à l'intérieur d'un bien, notamment immobilier, à considérer que l'ensemble des éléments structurants du bien ne s'amortissent pas de la même façon, en fonction de leur durée d'usage. Lors de sa séance du 4 novembre 2011, le Conseil d'Administration a voté 5 composants, qui s'amortissent à des durées de vie différentes. En 2013, les durées d'amortissement de certains composants ont été réduites pour se caler par rapport à la durée d'usage de ces biens. Sur l'ensemble des biens, l'UPEC applique la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien.

- Subventions

La subvention pour charges de service public est constatée en comptabilité pour le montant des crédits alloués à réception de l'arrêté attributif de la subvention.

- Provisions pour risques et charges

Elles correspondent à des risques et charges spécifiquement identifiés et dont la probabilité d'occurrence est élevée.

3 types de provisions pour charges sont comptabilisés. Les règles relatives à la comptabilisation des passifs sociaux vont être modifiées en 2014, suite à la diffusion d'une instruction de la DGFIP (direction générale des Finances publiques) : ils seront constatés davantage en charges à payer qu'en provisions, ce qui aura un fort impact sur le fonds de roulement et sur le besoin en fonds de

roulement. J'y reviendrai tout à l'heure.

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice ne change pas. Il concerne les factures non parvenues, les charges constatées d'avance, les produits à recevoir et les produits constatés d'avance (notamment les droits d'inscription).

➤ **Évaluation du financement externe de l'actif, c'est-à-dire le financement immobilisé par l'État et par les autres tiers.**

La DGFIP a demandé à l'UPEC de procéder pour l'exercice 2013 à un reclassement des comptes de capitaux propres au passif du bilan pour tenir compte des sources de financement des biens. Cette nouvelle modalité de présentation permet de distinguer désormais les financements assurés par l'État – qui sont sur le compte 104 – des financements financés par d'autres tiers, principalement le Conseil régional d'Île-de-France et le Conseil général du Val-de-Marne, qui sont désormais portés au compte 134.

➤ **Bilan au 31 décembre 2013**

Le poids du bilan est arrêté à la somme de 327 463 K€.

- **Actif**

Le montant des immobilisations nettes (déduction faite des amortissements) s'élève à 243 559 K€. La valeur des terrains est 56 190 K€, elle a augmenté en 2013 parce que l'UPEC a procédé à deux acquisitions : un terrain pour une valeur de 200 K€ auprès du Conseil général du Val-de-Marne ; un terrain pour un montant de 32 K€ qui a été vendu par l'Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Sénart.

Les dépenses d'investissements de l'exercice s'élèvent à 8 382 K€.

L'actif circulant a augmenté de manière très sensible. Les avances et acomptes versés et les créances ont progressé de 25 % par rapport à 2012, pour s'élever à 50 462 K€. Deux raisons essentielles expliquent ce phénomène :

- Une augmentation des avances et acomptes versés (3 640 K€) au 31 décembre 2013, notamment dans le cadre de la convention passée avec la COMUE. Ces avances n'ont pas été régularisées au 31 décembre 2013 par la comptabilisation des factures définitives (qui ont été reçues au début de l'année 2014).
- La prise en charge de produits à recevoir au titre des contrats de recherche qui sont encore gérés à l'UPEC en ressources à traiter (25 386 K€ en 2013 contre 15 351 K€ en 2012). Cette hausse est principalement le résultat de : la prise en charge de nouveaux contrats de recherche à enjeux, notamment un avenant à un contrat de collaboration avec l'ANRS pour

un montant de plus de 3 M€ ; un contrat de collaboration signé avec le Commissariat général à l'énergie atomique au titre d'un projet d'investissement d'avenir pour un montant de près de 3 M€.

- **Passif**

La valeur des biens financés par l'État qui ne sont pas encore amortis est de 214 182 K€.

Celle des biens financés par des tiers autres que l'État (principalement le Conseil régional d'Île-de-France et le Conseil général du Val-de-Marne) a atteint un montant de 4 340 K€.

Les subventions d'investissements perçues en 2013 s'élèvent à la somme de 2 396 K€, soit une nette augmentation par rapport à celles versées en 2012.

Les provisions pour risques et charges regroupent les provisions pour litiges et les provisions pour passifs sociaux pour un montant de 3 783 K€.

Les dettes augmentent de manière significative (+16 %) et s'établissent à la somme de 57 541 K€. Cette hausse résulte de la comptabilisation de nouvelles charges à payer au titre des conventions gérées en ressources affectées.

- **Charges**

Les charges de l'exercice s'élèvent à la somme de 228 404 K€ et sont en augmentation par rapport aux exercices précédents. Les charges de personnel s'élèvent à 173 935 K€, soit 76 % du total des charges.

- **Produits**

Ils s'élèvent à 231 130 K€, dont 192 161 K€ au titre des subventions d'exploitation (83 % du total des produits).

- **Principaux résultats**

Le résultat est le baromètre de l'activité financière de l'UPEC. Il correspond à l'ensemble des enrichissements, c'est-à-dire les produits, moins l'ensemble des appauvrissements, c'est-à-dire les charges, au titre d'un exercice, sans tenir compte des investissements.

Le résultat 2013 est donc de 231 130 K€ moins 228 403 K€ = 2 726 K€. Même si le résultat est nettement positif, il est en diminution de 26 % par rapport à celui constaté en 2012. Deux facteurs expliquent ce phénomène :

- Une augmentation des charges de 7 M€, dont 5 M€ au titre des charges de personnel, liés d'une part à l'augmentation du taux de cotisation des pensions civiles pour les personnels titulaires, et d'autre part à une hausse de l'utilisation de la rémunération principale au titre d'un accroissement ETPT.

- Les produits ont aussi augmenté, mais pas selon le même niveau (+5,5 M€), principalement du fait de la hausse des subventions d'exploitation et notamment de la subvention pour charge de service public versée par l'État.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) permet de déterminer la rentabilité d'exploitation courante. Après avoir connu une baisse en 2012, l'EBE de l'UPEC a progressé de 8 % en 2013 pour atteindre 11 806 K€. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la subvention d'exploitation.

Pour faire face à ses besoins de financement, l'UPEC doit générer des ressources. Celles-ci sont de deux origines : externes et internes. Les ressources externes sont les subventions d'investissements. Les ressources internes sont la capacité d'autofinancement (CAF), qui constitue le potentiel de l'université à dégager avec son activité courante des ressources qui pourront être utilisées soit pour financer des investissements, soit pour augmenter son fonds de roulement et, le cas échéant, rembourser ses emprunts et ses dettes. Après avoir un peu diminué en 2012, la CAF a progressé en 2013 (+8 %) pour atteindre le montant de 7 080 K€. Cette augmentation s'explique par une augmentation des dotations aux amortissements et par une diminution des reprises sur amortissements et provisions. En 2013, la CAF a permis de financer 84 % des acquisitions d'immobilisation.

Calculé à partir du bilan, le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les capitaux propres et l'actif immobilisé. Les capitaux propres s'élèvent à 352 285 K€ et l'actif immobilisé à 324 275 K€. Le FDR est donc de 28 010 K€, soit +4 % par rapport au FDR corrigé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (corrigé pour tenir compte de l'impact des opérations constatées en report à nouveau). Cette augmentation est liée comme la CAF à une hausse des dotations aux amortissements et à une diminution des reprises sur amortissement et provisions.

La comparaison des décalages existant entre l'encaissement des créances (partie basse de l'actif du bilan) et le décaissement des dettes (parties basses du passif du bilan) permet de déterminer le besoin en fonds de roulement, qui est négatif de 7 078 K€. Celui-ci est donc en nette diminution par rapport à celui de 2012 mais il reste très important. S'il est négatif, cela signifie que l'université n'a pas de besoin en fonds de roulement et qu'elle a un excédent en fonds de roulement.

La différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement constitue la trésorerie de l'établissement, qui s'élève à 35 089 K€.

À partir de 2014, une grande partie des passifs sociaux devra être comptabilisée non plus en provisions mais en charges à payer. Par conséquent, le montant du fonds de roulement va diminuer et le besoin en fonds de roulement augmentera.

L'UPEC dispose de 59 jours de fonctionnement pour financer son activité, ce qui est une marge de manœuvre très conséquente.

➤ **Conclusion**

Structurellement, l'université est encore très soumise à la subvention pour charge de service public versée par l'Etat.

La trésorerie est en légère diminution mais elle couvre largement les obligations vis-à-vis des tiers.

Le ratio charges de personnel/produits encaissables est constant même s'il est inférieur au seuil d'alerte.

La situation financière de l'université est saine et sécurisée, dans un contexte de finances publiques de plus en plus contraint. L'UPEC n'a pas besoin de recourir à son fonds de roulement pour financer ses activités.

**M. MARQUET** souhaite savoir pourquoi il y a un reliquat des bourses de mobilité. Il demande si cela signifie qu'il y a eu moins de demandes que de possibilités de bourses.

**Mme PASQUIER** explique que :

- La subvention allouée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les bourses de mobilité a d'abord été gérée par l'université puis transférée au CROUS pendant quelques années. Lors de ce transfert, le ministère n'avait pas donné d'informations précises pour utiliser les crédits des années antérieures. Depuis 2013, la gestion de la subvention est revenue à l'université.
- L'UPEC a sa propre politique de dotation de bourses et elle a toujours financé des bourses de mobilité au-delà du montant qui était alloué par le ministère.

## 2.2. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes

*(Projection de diapositives.)*

**M. GODEAU** présente le rapport réalisé par son cabinet, Scacchi & Associés, à l'issue de l'audit des comptes annuels de l'exercice 2013. Il fait remarquer que :

- L'exercice 2013 est la quatrième année où Scacchi & Associés intervient au sein de l'UPEC, depuis l'autonomie de celle-ci en 2010.
- L'université s'est inscrite dès la première année dans une trajectoire d'amélioration de la qualité comptable, ce qui s'est traduit par une levée progressive des réserves émises dans les rapports de certifications successifs.
- L'année 2013 a été caractérisée par d'importantes évolutions réglementaires, notamment :

un nouveau texte sur les financements externes de l'actif ; une instruction de Bercy sur le traitement des « passifs sociaux » (plutôt que d'employer ce terme, M. GODEAU préfère parler d'engagements à l'égard des personnels qui seront reclassés), qui diminuera le niveau du fonds de roulement.

- Le rapport de certification de l'année 2012 comportait une réserve sur l'absence d'inventaire physique des biens mobiliers. Pour l'exercice 2013, le cabinet Scacchi & Associés maintient cette réserve, mais il précise que cet inventaire est en cours de démarrage.
- Le Conseil d'Administration s'est tenu avec quasiment un mois d'avance mais celle-ci n'a pas eu de répercussions sur la qualité des comptes.
- Les régularisations comptables ont été d'une ampleur très limitée par rapport à celles d'autres établissements.
- Il existe un nouveau texte sur les financements externes de l'actif du bilan. Ce texte a une incidence très limitée sur l'UPEC (reclassement au sein des capitaux propres) et il n'a aucun effet sur son résultat.
- Les points à suivre sur l'exercice 2014 sont l'inventaire physique des biens mobiliers et les évolutions réglementaires à venir : l'instruction de Bercy sur les engagements sociaux, une autre sur les conventions pluriannuelles de recherche (qui ne devrait pas avoir d'incidence très forte sur les comptes de l'UPEC) et potentiellement une instruction sur le traitement comptable des actifs contrôlés conjointement, c'est-à-dire cofinancés.
- Le décret GBCP bouleversera à partir de 2016 la présentation budgétaire et comptable. L'idée est de rendre plus fluide l'articulation entre la prévision budgétaire et les réalisations comptables. Ce chantier important se dessine pour l'ensemble des établissements publics, pas seulement universitaires, et Monsieur GODEAU estime que ce chantier aura des répercussions sur l'analyse financière que les tutelles feront sur la situation des différents établissements.

**Le Président** demande s'il y a des questions sur le rapport du Commissaire aux comptes.

*(Il n'y en a pas.)*

Il conclut que le bilan financier est tout à fait correct et il propose de faire un vote d'ensemble sur les différents sujets soumis au vote du Conseil d'Administration.

**M. BLANC** donne lecture des procurations de vote.

*Après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, le Conseil d'Administration, par*

**2 abstentions et 26 voix « pour » :**

- **Approuve l'exécution budgétaire pour l'année 2013**
- **Approuve le compte financier pour l'année 2013**
- **Arrête les charges et les produits (hors prestations internes) à la somme de 225 623 005,62 €**
- **Affecte le résultat de l'exercice en augmentation du compte de réserve pour un montant de 2 726 225,07 €.**
- **Affecter le report à nouveau en augmentation du compte de réserve pour un montant de 75 356,02 €.**

### **3. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

**Politique d'emplois 2014 : deuxième campagne de recrutement d'enseignants du second degré**

*(Projection de diapositives.)*

**M. CUESTA** signale que :

- Traditionnellement, la campagne d'emploi pour les enseignants du second degré se déroule au mois de septembre.
- Des commissions ad hoc se sont réunies en novembre 2013 pour faire un classement des enseignants du second degré et pour proposer des postes aux personnes qui ont été choisies.
- En début d'année 2014, le Rectorat a pris des arrêtés d'affectation. Les noms des enseignants du second degré qui intégreront l'UPEC à partir de septembre 2014 sont donc déjà connus.
- Une circulaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche indique que « *le cas échéant, pour tenir compte notamment des créations d'emplois dont votre établissement bénéficierait à la rentrée 2014, afin d'améliorer la réussite des étudiants en premier cycle, une seconde campagne de publication sera ouverte à compter du 15 avril 2014. Vous devrez recueillir l'avis du Recteur et transmettre les dossiers des candidats retenus à la DGRH avant le 14 juillet 2014* ». Le Conseil d'Administration doit statuer avant le 15 avril 2014, date d'ouverture de la deuxième campagne, sachant que parallèlement à celle-ci, le Rectorat mènera sa propre campagne pour le second degré.
- 5 postes sont proposés dans le cadre de la deuxième campagne de recrutement d'enseignants du second degré de l'UPEC : 4 au niveau de l'ESPE et 1 au niveau de l'UFR de Sciences Économiques et de Gestion. Si le Conseil d'Administration vote cette campagne, des commissions ad hoc pourront se réunir en avril voire début mai au plus tard, et l'université

demandera l'avis du Rectorat sur les personnes qu'elle aura choisies. Celles-ci arriveront en septembre si elles sont affectées dans l'enseignement supérieur.

**Le Président** précise que :

- Les 5 propositions de postes ont été faites par le Comité technique.
- D'autres postes étaient proposés mais il s'est avéré que certaines fiches de poste n'étaient pas correctement remplies et elles n'ont donc pas pu être prises en compte et positionnées dans le cadre de la campagne d'emploi. Un autre poste ne pouvait pas apparaître dans la campagne d'emploi puisque la personne qui pouvait postuler était sur un poste occupé par un salarié en arrêt longue maladie.

Il demande s'il y a des questions ou commentaires sur la campagne d'emploi.

**M. ARGOUD** souhaite savoir quels sont les postes qui n'ont pas été mis au concours, hormis le poste évoqué précédemment.

**M. CUESTA** répond que 2 postes supplémentaires n'ont pas été mis au concours : 1 poste à l'AEI pour une enseignante d'anglais et 1 en SESS-STAPS dans le cadre d'un recrutement d'un enseignant en TICE. Néanmoins, ces postes seront proposés dans le cadre de la campagne de l'année suivante.

**Mme DE SUREMAIN** constate qu'un poste de mathématiques n'apparaît plus en ESPE. Elle demande s'il s'agit d'un poste premier degré ou second degré.

**M. CUESTA** explique qu'a priori il s'agit d'un poste second degré.

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions.

*(Il n'y en a pas.)*

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la deuxième campagne de recrutement d'enseignants du second degré.**

## 1. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

**Point d'étape du processus de concertation sur le projet de création d'une nouvelle université dans l'Est francilien**

*(Projection de diapositives.)*

**Le Président** rappelle que :

- Les membres du CA ont reçu un courrier des deux présidents (celui de l'UPEM et celui de l'UPEC), relatif à la création de la nouvelle université.
- Les débats ont été ouverts le 27 mars lors du congrès des conseils centraux et ils se

poursuivront. Une présentation sera faite dans les CA des deux universités à la fin du mois de juin.

*(Projection de diapositives.)*

**M. NICOLLE** précise que des réunions hebdomadaires de travail entre l'UPEC et l'UPEM (Université Paris-Est Marne-la-Vallée) réunissent les deux vice-présidents en charge du dossier, les deux directeurs généraux et les deux directeurs de cabinet.

#### Contexte politique

Depuis 10 ans, plusieurs changements sont intervenus dans le cadre de l'environnement supérieur et de la recherche. Ces différents éléments ont progressivement abouti à une nouvelle vision et à une nouvelle structuration territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En 2006, une loi a créé les pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

En 2007, la loi LRU, qui portait sur l'autonomie des universités et sur le passage progressif aux responsabilités et compétences élargies (RCE), a été votée. L'UPEC n'a décidé de passer au RCE qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour optimiser ce passage.

La loi ESR de juillet 2013 porte notamment sur trois points : la gouvernance, la coordination territoriale et les contrats de site. Elle propose plusieurs formes de coordination territoriale et elle précise que le contrat de site est passé avec un interlocuteur unique par site pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il n'y aura donc plus autant d'interlocuteurs que d'universités.

#### Effectifs des enseignants et des enseignants-chercheurs en activité (données 2011-2012 issues de PapESR)

La COMUE Université Sorbonne Paris Cité, qui regroupe Paris 1, Paris 3, Paris 5 et Paris 7, représente 5 400 enseignants et enseignants-chercheurs. Elle est de loin l'ensemble le plus lourd en termes de ressources humaines en France. L'UPEC et l'UPEM considérées séparément sont légèrement en retard par rapport aux principaux groupements d'universités, qui se situent entre 2 000 et 3 000 enseignants et enseignants-chercheurs. Cependant, le regroupement de l'UPEC et de l'UPEM amènerait celles-ci à un niveau plus proche des universités en cours de structuration tout en restant à une échelle humaine.

Le rapprochement entre l'UPEC et l'UPEM sera une opportunité intéressante à trois titres pour faciliter leur croissance et leur développement :

- Même s'il est possible que le contrat de site soit demain porté par la COMUE Université Paris-Est, les acteurs universitaires y contribueront très fortement et l'UPEC a tout intérêt à avoir un contrat de site ambitieux. Aujourd'hui, le volume des moyens financiers qui pourront être associés au contrat de site n'est pas clairement arrêté.

- La réponse que l'UPEC pourrait faire au nouvel appel à projets IDEX est probablement attendue par le ministère et cette candidature s'organisera aussi autour d'un projet collectif de gouvernance à l'est de Paris.
- Au-delà des financements traditionnels, l'UPEC ne pourra pas totalement éviter les financements liés à des appels à projets, qu'ils soient d'ordre national ou international. Le fait d'avoir un périmètre un peu plus large donnerait à l'UPEC une capacité à répondre de manière plus pertinente et augmenterait les chances de succès de cette université.

En revanche, M. NICOLLE fait remarquer que :

- Le choix de travailler dans le cadre d'une communauté universitaire Paris Est ne dispense pas et n'éloigne pas l'UPEC d'autres types de choix. Un accord de partenariat a été signé avec l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris 6) pour la médecine dans le cadre du Collegium Galilée.
- L'accès d'un certain nombre de jeunes du territoire à l'enseignement supérieur soulève des questions. Le réseau de transports en commun comportera sur la branche Sud la ligne de RER D et sur la branche Est la ligne 15 du Grand Paris Express.
- La coordination territoriale peut prendre différentes formes :
  - une communauté d'universités qui coordonne la politique des établissements membres,
  - un établissement avec lequel les autres établissements concluent une convention d'association,
  - la création d'un nouvel établissement par la fusion de plusieurs établissements.
- L'enjeu est de ne pas se retrouver dans une position marginale au regard des évolutions sur les territoires et au regard des regroupements, et d'être visible auprès des financeurs et sur les scènes nationale et internationale.

#### Avantages et inconvénients de chaque option

- Maintenir l'existant (continuer de travailler avec l'UPEM, voir ce que les deux universités peuvent faire ensemble ponctuellement). L'avantage pour l'UPEC à moyen ou long terme serait de ne pas avoir à consacrer du temps à des projets puisqu'elle ne les porterait pas. En revanche, l'UPEC risquerait de devenir une petite université par rapport à celles qui se seront regroupées. De plus, elle passerait progressivement d'un rôle actif à un rôle passif sur son territoire et elle risquerait d'être marginalisée puisque les universités de Paris intramuros vont se regrouper et qu'elles vont renforcer ainsi leur attractivité pour certains publics étudiants et pour des enseignants et des enseignants-chercheurs. Un autre risque

serait de devoir à un moment donné s'orienter vers une fusion dans des conditions que l'UPEC n'aurait pas choisies, qu'elle n'aurait pas forcément bien préparées, sur pression de son environnement ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- Une association entre l'UPEC et l'UPEM. Les deux universités garderaient leur indépendance et leurs structures de gouvernance actuelles. Un autre avantage est que cette forme de rapprochement n'empêcherait pas de développer une offre de formation et de recherche (offre qui serait plutôt concertée que commune). En revanche, elle entraînerait probablement un problème de coordination universitaire et d'absence d'unicité de décision : des dissonances pourraient se produire et les circuits de décision seraient plus longs. Un deuxième inconvénient serait la difficulté à définir le périmètre de la mutualisation. Un troisième serait la réduction du poids relatif des établissements d'enseignement supérieur au sein de la COMUE. Il est important que les universités puissent construire et porter des discours communs au sein de la COMUE, parce que dans le cas contraire les offres de formation et de recherche des deux universités risqueraient à un moment donné d'entrer en concurrence.
- La création d'une nouvelle université aurait l'avantage majeur de donner une cohérence à l'échelle du territoire puisqu'il y aurait un seul interlocuteur universitaire sur le périmètre tracé. En outre, l'UPEC pèserait davantage à l'échelle nationale ou internationale, elle serait plus à même de définir une politique ambitieuse et elle trouverait dans cette nouvelle université une opportunité forte pour améliorer le niveau de service public et les conditions de travail de ses personnels. De plus, si l'UPEC et l'UPEM s'engageaient ensemble, de manière volontariste, dans la création d'une nouvelle université et qu'elles choisissaient le séquençage des phases amenant à cette création, elles organiseraient elles-mêmes leur avenir plutôt que de subir les effets de leur environnement. En revanche, certains inconvénients peuvent être identifiés. L'UPEC et l'UPEM entreraient dans une période d'instabilité puisque leurs aspects organisationnels et le périmètre institutionnel seraient modifiés. Cette instabilité pourrait générer un certain nombre d'inquiétudes et d'interrogations. Il faut donc que cette période d'instabilité soit la plus courte possible, mais la création d'une nouvelle université est un processus lourd, qui nécessite du temps et de l'énergie, et il faut se donner le temps nécessaire pour la réaliser dans de bonnes conditions. L'intérêt des directions de l'UPEC sera pris en compte.

#### Perspectives de la création d'une nouvelle université

- Renforcer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'est de

Paris.

- Renforcer la formation de proximité au niveau licence et consolider le lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.
- Modifier les périmètres des champs disciplinaires.
- Mettre en synergie les forces et les compétences.
- Améliorer la qualité du service rendu aux étudiants, notamment au travers des services numériques, du renforcement de l'information et de l'orientation des étudiants, et de la construction de parcours plus individualisés.
- Faire de la nouvelle université une université de référence sur des domaines ciblés (axes de thématiques de recherche, formation tout au long de la vie, apprentissage).
- Constituer un ensemble plus fort qui pourra mieux négocier avec ses interlocuteurs.

Le projet s'inscrit dans une logique de concertation, de dialogue et d'information.

La réunion des conseils centraux de l'UPEC du 27 mars a donné lieu à une présentation et à un échange. Un espace de contribution sur Internet va être ouvert en avril. Le calendrier du projet a été diffusé en accompagnement de la lettre des deux présidents. Des présentations seront faites devant l'ensemble des conseils de gestion des composantes en avril et en mai. Des rencontres sont programmées en mai avec l'ensemble des personnels sur un certain nombre de sites de l'université. Des réunions d'information et de concertation ont lieu tous les 15 jours avec les directeurs de composante. Un calendrier de réunions de travail avec les directeurs de laboratoires et avec les organisations représentatives des personnels et des étudiants est en cours d'élaboration. Des séances d'information et de concertation avec les équipes des services centraux seront également organisées. Un congrès des conseils centraux des deux universités est programmé le 3 juin. Luc HITTINGER et Gilles ROUSSEL ont rencontré le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 19 mars. Une partie de l'équipe de direction de l'UPEC se rendra dans 3 universités (Aix-Marseille, Lorraine et Bordeaux), qui ont chacune procédé à une fusion, pour faire un état des lieux de la manière dont elles se sont organisées par rapport à cet objectif, identifier quelles ont été les difficultés et les réussites de leur fusion, et nouer des contacts avec ces universités.

Un vote du Conseil d'Administration de l'UPEC est prévu le 27 juin 2014, date à laquelle des éléments du projet stratégique de création d'une nouvelle université lui seront présentés. Cependant, la fusion ne se fera pas ce jour-là, parce que le processus s'inscrit dans la durée. Le travail de concertation se poursuivra largement au-delà du 27 juin. La direction de l'UPEC considère que la fusion est autant un projet RH et organisationnel qu'un sujet institutionnel. Elle prendra donc en compte les conditions de

travail et les considérations individuelles des personnels par rapport à la création de la nouvelle université.

**Le Président** constate qu'un certain nombre d'inquiétudes ont été exprimées par rapport au projet.

Il déclare que :

- La direction de l'UPEC travaillera davantage sur l'option d'une association avec l'UPEM et sur la question des budgets et du financement de la future université.
- Il a entendu les interrogations sur le devenir des formations existantes. Il rappelle que le projet de création d'une nouvelle université vise notamment à enrichir l'offre de formation et à faciliter l'accès aux formations.
- Il a entendu la question sur les déplacements des personnes, notamment en Seine-et-Marne.

**M. PAQUOT** estime que :

- La fusion entre l'UPEC et l'UPEM, option à laquelle il est opposé, est présentée comme le seul processus en cours et la présente réunion est donc une réunion d'information et non pas de discussion et de concertation.
- Le vocabulaire employé dans les présentations écrites du projet est très « désincarné », or l'attractivité d'une université passe par la qualité de la relation entre l'enseignant et l'enseigné et elle n'est pas une question de chiffres. De plus, il regrette l'absence des mots « enrichissement spirituel », il estime que l'université est un lieu de spiritualité et que la recherche n'est pas du quantitatif mais du qualitatif.
- Le projet présenté manque totalement d'ambition et il ne met pas en avant la notion d'indisciplinarité, alors que pour anticiper l'économie de la connaissance il faut transformer le mode d'enseignement existant. Il invite à mettre au fronton de la nouvelle université l'expression de Gaston BACHELARD « rendons à la pensée sa turbulence ». Il juge que pour l'instant, le projet de création d'une nouvelle université n'est pas très « turbulent » puisqu'il parle seulement de nombres et de flux monétaires.
- Le doctorat est souvent le « parent pauvre » de la réflexion collective. Il demande que le doctorat soit pris en compte.
- La question territoriale est décisive. Il considère que la « FranciliEst » n'existe pas et qu'elle est une invention technocratique qui ne repose pas sur ce qui fait un territoire. Il fait remarquer qu'en Amérique latine, certains campus deviennent la nouvelle polarité de leur ville, du fait que de nombreuses activités liées à l'intelligence collective soient réunies sur le territoire de ces campus. Par ailleurs, il signale que les universités de Nancy, Aix-Marseille et Bordeaux n'ont

pas les mêmes configurations territoriales et il estime que celle que l'UPEC et l'UPEM veulent créer est un « territoire passoire » et qu'elle ne fait pas sens.

M. PAQUOT soulève également la question de l'impact environnemental de la configuration territoriale de la nouvelle université. Il estime que le Grand Paris Express ne se préoccupe pas de la question environnementale et que c'est le lobby ferré qui a gagné dans ce dossier, alors que le tramway ferré est beaucoup moins environnemental ou écologique que le tramway sur pneus.

**M. SERNE** objecte que le tramway sur pneus consomme 30 % d'énergie en plus que le tramway ferré.

**M. THAUVRON** rejoint M. PAQUOT sur l'idée que le projet présenté est désincarné et il souhaite que celui-ci soit plus ambitieux.

L'important pour lui est de savoir si le rapprochement avec l'UPEM est créateur de valeur pédagogique et scientifique. Il rappelle que le Gouvernement va annoncer un plan de réduction des dépenses de 50 milliards d'euros et que dans ce contexte, le budget de l'UPEC ne va pas augmenter. Pour M. THAUVRON, la question est donc de savoir si, avec des moyens constants, l'UPEC va pouvoir faire mieux.

Il estime que le système universitaire en général souffre d'une inertie et il estime que l'enjeu du projet est de savoir comment faire de la fusion un levier du changement au profit des étudiants. Il aimerait que le projet parle beaucoup plus des étudiants, de la qualité de leur formation, de leur insertion professionnelle, de la pédagogie, etc.

Il souhaite qu'une réflexion soit menée sein de ce CA sur le territoire.

**M. THIARD** fait remarquer que :

- Il ne faut pas aborder en termes rétrospectifs la question de la territorialisation parce que l'Est francilien est un poncif de l'aménagement du territoire régional depuis 30 ans et que la vision serait un peu limitée, aux politiques publiques du passé.
- Il ne faut pas non plus s'arrêter au présent parce que la structuration des tissus économiques de l'Est francilien est un peu moins palpable que celle du Sud sur la Recherche & Technologie.
- La question de la territorialisation doit être vue de manière dynamique, sur une prospective à 20 ou 30 ans. Il y a un réel défi démographique, puisque selon les prévisions OMPHALE de l'INSEE, 40 % de la croissance démographique francilienne va se produire dans le Val-de-Marne et dans la Seine-et-Marne d'ici 2040.
- Le Grand Paris Express apporte des interconnexions de réseaux de transports, notamment entre Melun et Val d'Europe, et donc une accélération potentielle des flux entre ces deux sites.
- L'Est francilien a aujourd'hui une spécialisation économique un peu difficile à percevoir et il est

en train de prendre le virage non pas de la « spécialisation » mais de la « spécification » : des acteurs s'organisent autour du transport logistique, des biotechnologies, de l'alimentation, du tourisme et des éco-activités. L'UPEC peut apporter une contribution à cette spécification mais elle aura également d'autres activités.

- En participant au projet de création d'une nouvelle université, l'UPEC et l'UPEM continueraient à exercer leur vocation originale, qui est d'être des universités articulées au développement de leur territoire. Il estime donc qu'elles ont intérêt à s'engager dans le projet.

**Mme RICHARD** souhaite « que le souffle de la spiritualité souffle plus fort sur la Seine-et-Marne ». Elle souligne que ce département est le troisième de l'Hexagone où il y a le plus de jeunes, le dixième département français le plus peuplé et celui dont la démographie croît le plus vite en Île-de-France. Pour elle, il ne s'agit pas de « reconstruire des murailles » entre Paris et Marne-la-Vallée pour déplacer une forme de périphérie. Elle croit dans un avenir en réseau qui permette de dépasser les frontières.

**M. SERNE** fait remarquer que :

- Il ne faut pas attendre du « meccano institutionnel » plus qu'il peut apporter. Il estime qu'il n'y aura pas d'interdisciplinarité.
- L'idée du projet de création d'une nouvelle université n'est pas d'« amener toute la Seine-et-Marne à Créteil ». Il considère que le Grand Paris Express ne suffira pas à résoudre tous les problèmes. Cependant, il souligne l'importance d'avoir des solidarités territoriales et des échanges entre différents pôles. Il considère que c'est dans la réussite ou non des interconnexions et des 2 milliards d'euros qu'elles nécessitent (somme qui n'avait pas été budgétée) que se joue la réussite du réseau de transports.
- Sur certaines lignes de transports, il vaut mieux un tramway qu'un bus. Sur d'autres lignes, c'est l'inverse.
- Le prochain tramway qui va être inauguré sera un tramway sur pneus. Pour l'instant, les tramways sur pneus vieillissent plutôt mal (exemple : Caen).

**M. PAQUOT** précise que sa remarque sur les tramways ferrés et les tramways sur pneus était anecdotique et que le principal problème porte sur la relation entre l'université et le territoire.

**M. SERNE** souligne que l'équipe de direction de l'UPEC a pesé le pour et le contre sur les aspects environnementaux et que le but du projet n'est pas du tout de multiplier les déplacements pour les multiplier mais de donner des possibilités de déplacement améliorées pour un certain nombre d'étudiants et de personnels.

**M. DRIANT** juge lui aussi que le projet est désincarné et qu'il y a beaucoup de travail à mener.

Il fait remarquer que :

- La relation Première Couronne/Deuxième Couronne existe dans la vie quotidienne des Franciliens mais elle n'est pas prise en compte dans la métropole du Grand Paris.
- L'Est francilien n'est pas spécialisé, alors que le Nord, l'Ouest et le Sud franciliens des spécialisations fortes.
- S'il y a une université qui peut aujourd'hui revendiquer un titre de l'université du Grand Paris, c'est l'UPEC.

**M. VIVIANI** constate que selon la présentation faite au Conseil d'Administration, la fusion va entraîner une augmentation de l'offre de formation – ce qu'il juge positif pour les étudiants – et un travail va être fait sur l'interface entre les deux universités. En revanche, compte tenu du fait que l'UPEC a des difficultés à conserver des formations pluridisciplinaires (il donne l'exemple de la licence chimie biologie, qui va disparaître des formations de l'UPEC), il souhaite savoir quelle sera la politique d'offre de formation dans le cadre de la future université. De plus, il rappelle que les étudiants ont à cœur les problématiques de transports et de mobilité.

**M. PALAU** répond que :

- L'interdisciplinarité est un des axes de l'offre de formation de l'UPEC et l'équipe de direction de l'université ne veut pas sacrifier l'interdisciplinarité, même si le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche impose une nouvelle nomenclature qui, elle, est mono-disciplinaire.
- Il est possible de conserver une interdisciplinarité en adoptant des logiques de majeure et de mineure, par exemple en licence, mais avec des mineures qui peuvent être fortes et qui permettent d'avoir une approche plus ouverte, notamment en matière de sciences sociales ou de sciences exactes. Pour un certain nombre d'intitulés de formation, notamment la licence chimie biologie, l'UPEC demandera des dérogations au ministère dans le cadre de la nouvelle offre de formation pour garantir l'interdisciplinarité.

**Le Président** déclare que sur la question de la licence chimie biologie, l'université a « perdu une bataille mais pas la guerre » et elle va continuer de demander des dérogations.

**Mme DE SUREMAIN** prévoit d'apporter des contributions et des propositions détaillées sur la territorialité. Elle met un bémol à l'évolution démographique de l'Est parisien : d'après les projections de l'INSEE pour 2040, la Seine-et-Marne est le département qui connaît le vieillissement le plus intense de l'Île-de-France. De plus, elle signale qu'il y a en France une « diagonale du vide » structurelle.

En ce qui concerne la présentation des différentes modalités de regroupement, pour elle il n'est pas

question d'abandonner une périphérie. Elle estime qu'il y a également un travail de fond à faire sur cette question et de faire des propositions dessus. Elle considère qu'il ne faut pas aborder simplement la question de la fusion, mais celle d'une fusion dans la COMUE, sachant que selon une lettre de la DGESIP du 6 mars 2014,

- les porteurs de projets de COMUE adressent au directeur de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le projet de statut de la communauté version dite « V0 »,
- ensuite, un travail est réalisé avec le ministère, apparemment sans les Conseils d'Administration,
- suite à cette réunion, une version des statuts de la COMUE est validée par le ministère et soumise à l'approbation dans des termes rigoureusement identiques par l'organe délibérant des membres de la COMUE, c'est-à-dire le Conseil d'Administration.

Mme DE SUREMAIN demande s'il existe actuellement une version V0 des statuts de la COMUE Paris-Est et si, dans ce cas, il est prévu de la diffuser. Elle souhaite savoir s'il serait possible d'en discuter avant qu'elle soit envoyée au ministère avant une adoption dans des termes qui ne pourraient pas être modifiés.

**Le Président** précise que :

- Une version des statuts de la COMUE Paris-Est est en cours d'élaboration. Les différents établissements de la COMUE participent à ce travail. Il est prévu de présenter une première version lors du prochain Conseil d'Administration. Celui-ci sera appelé à voter fin juin sur les statuts, en même temps que sur les orientations stratégiques du projet de création d'une nouvelle université.

**Mme OLLIVIER-YANIV** estime que :

- L'UPEC et l'UPEM ont des valeurs communes en formation et en recherche. En formation, ces valeurs communes passent par la capacité et l'envie de part et d'autre de monter des formations originales (originales parce qu'elles sont ouvertes et irriguées par les connaissances des chercheurs et des enseignants-chercheurs et par une ouverture aux secteurs d'activités). Cet aspect différencie fortement l'UPEC et l'UPEM des autres établissements. En recherche, elles partagent la volonté de soutenir des points fortement labellisés et fortement qualifiés, dans des dispositifs nationaux et internationaux, et d'être attentif aux points d'émergence, aux interfaces disciplinaires et même de susciter ces interfaces.

- L'ambition commune à porter pour la future université est de construire un modèle intermédiaire entre le modèle d'une université de recherche et le modèle d'une université de proximité.

**Le Président** réagit au terme « désincarné » employé par certains membres du CA pour qualifier le projet de création d'une nouvelle université. Il souligne que cette proposition n'est pas seulement faite par les équipes de direction des deux universités : un important travail de concertation a été réalisé en amont. Il rappelle que :

- Dans le précédent contrat, il y avait déjà 7 équipes de recherche communes.
- Il y a 2 ans, une réflexion entre les enseignants-chercheurs des deux établissements a été lancée autour de l'offre de formation.
- Certains instituts ont souhaité un regroupement entre l'UPEC et l'UPEM.
- Ces souhaits ont amené à s'interroger sur le devenir de l'UPEC.

Il souhaite un travail collectif pour affiner l'image qui sera donnée à la future université. Il considère qu'il est important de mettre l'université dans une situation de croissance et de lui faire jouer le rôle que les collectivités locales attendent d'elle.

#### **4. OFFRE DE FORMATION**

*(Projection de diapositives.)*

##### **4.1 DU et CU**

**Mme ALBANESE** présente le DU « Podologie et biomécanique de l'appareil locomoteur », qui est un projet de la faculté de médecine réalisé en partenariat avec l'Institut national de podologie (INP). L'INP délivre actuellement un diplôme d'État pour former les podologues. Ce diplôme d'État est en cours d'universitarisation en partenariat avec la faculté de médecine pour permettre aux étudiants de l'INP d'avoir accès à un grade de licence. L'INP délivre actuellement un certificat de quatrième année de spécialisation, qu'il est proposé ici de transformer en diplôme universitaire de spécialisation de quatrième année. Le responsable de ce DU, qui a proposé ce projet à la commission DU de la CFVU, est le Professeur Jean-Michel GRACIES, qui collabore avec Monsieur Alain LAVIGNE, qui est l'un des principaux experts français en technique innovante de podologie. Les enseignements de ce DU seraient dispensés à la fois à la faculté de médecine (située à l'hôpital Henri Mondor) mais aussi à l'INP, sur Paris. L'objectif pédagogique de ce DU de spécialisation dans le domaine de la biomécanique est axé sur l'étude des mouvements dans une approche systémique du corps. Il a un positionnement socioéconomique très ciblé puisqu'il s'adresse aux étudiants qui poursuivraient leur diplôme d'État par

une quatrième année. Il est composé de 110 heures de formation réparties sur 6 sessions de 2 jours.

Ce DU possède une commission d'évaluation et de recrutement commune à l'INP et à l'équipe pédagogique de la faculté de médecine. Il est un DU d'expérimentation puisque l'objectif de la composante médecine est de proposer dans le cadre de la nouvelle offre un master en « coopération interprofessionnelle et pratiques avancées en soins » qui intégrerait cet élément de formation.

Lors de la première présentation de ce dossier de DU en commission CFVU, celle-ci avait émis un avis défavorable en demandant un certain nombre de modifications (en particulier au niveau de l'implication des enseignants universitaires) et des arguments plus étayés du porteur de formation sur le positionnement de cette offre dans le cadre de l'offre de formation de l'université, ce qui a été fait et a permis lors du passage en deuxième commission un avis favorable pour ce DU.

**Le Président** demande s'il y a des questions ou des commentaires sur ce DU.

*(Il n'y en a pas.)*

**Le Conseil d'Administration approuve, par 2 voix « contre » et 27 voix « pour », la création du diplôme universitaire « Podologie et biomécanique de l'appareil locomoteur ».**

*(Projection de diapositives.)*

#### **4.2. Cohabilitation de la spécialité de master « Espaces, Sociétés, Territoires »**

**M. PALAU** précise que cette spécialité est une illustration de l'offre de formation commune entre l'UPEC et l'UPEM et que ce partenariat existait déjà de manière informelle. Les deux équipes concernées ont décidé de formaliser davantage ce partenariat. Il concerne la spécialité de master « Espace, Sociétés, Territoires » de la mention de master « Géographie et aménagement ». Cette cohabilitation a été approuvée à l'unanimité par la CFVU de l'UPEC le 17 mars et à l'unanimité par la CFVU de l'UPEM le 6 février. Il est proposé au Conseil d'Administration de la valider.

**Le Président** demande s'il y a des questions.

*(Il n'y en a pas.)*

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la convention de cohabilitation de la spécialité de master « Espace, Sociétés, Territoires » de la mention de master « Géographie et aménagement ».**

### **5. QUESTIONS ANNEXES**

**5.1. Point d'information concernant le renouvellement des représentants des usagers à la commission des moyens et à la commission des statuts**

**M. CUESTA** rappelle que des élections ont récemment eu lieu et qu'il faut renouveler les représentants des usagers au sein de ces deux commissions. Il fait donc un appel à candidatures, en précisant que ces commissions ne sont pas réservées aux membres du Conseil d'Administration

**M. BLANC** précise qu'il faut 3 élus titulaires et 3 élus suppléants dans chaque commission et que la date butoir pour le dépôt des candidatures est le 15 avril.

**M. TAVERNIER** fait remarquer que jusqu'à présent il n'y a jamais eu de représentant des usagers au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), or pour certaines questions il peut être élargi aux représentants des usagers. Un rappel va donc être fait pour en avoir au sein du CHSCT.

## 5.2. Procès-verbaux des Conseils des 13 décembre 2013 et 14 février 2014

- **Procès-verbal du Conseil du 13 décembre 2013**

**Le Président** demande s'il y a des remarques ou des commentaires.

**M. GIRAL** refait la même remarque que lors du Conseil du 14 février 2014 : dans le procès-verbal du 13 décembre 2013, il est indiqué en page 6 que Brigitte MARIN « *a été élue directrice de l'ESPE par le Conseil d'Administration (sur 24 votants, il y a eu 22 voix « pour », 1 abstention)* ». Le total ne fait pas 24 mais ce point n'a toujours pas été corrigé dans la nouvelle version du procès-verbal transmise aux membres du Conseil.

- **Procès-verbal du Conseil du 14 février 2014**

**M. VIVIANI** signale que :

- Sur la page 2, Monsieur Rached ZEHOU apparaît comme membre du collège des usagers, or il ne l'est plus.
- Sur la page 24, il est écrit « *M. GIRAL demande si, à défaut d'équité, un suivi sur l'utilisation du FSIE sera fait en Conseil d'Administration* », alors que M. GIRAL a demandé si un suivi de l'utilisation de la subvention donnée au Bureau des Étudiants de la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion serait fait au Conseil d'Administration.

**M. GIRAL** confirme les propos qui lui sont attribués par M. VIVIANI.

**Mme DE SUREMAIN** rectifie une intervention qui lui est attribuée à la page 20.

Il est écrit :

*Elle cite des propos tenus par Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, devant le Sénat le 21 juin 2013 :*

*« L'égalité est rétablie entre les établissements dans le cadre des regroupements par associations, conformément au souhait du groupe écologiste. Toutes les mentions aux établissements associés ont été en conséquence reformulées pour que l'association n'apparaisse plus dissymétrique. Qui voudrait d'un projet où il y aurait un établissement chef qui imposerait sa volonté aux autres ? Personne ».*

Les guillemets doivent être mis après « dissymétrique » parce que les propos qui suivent ce mot sont ceux de Mme DE SUREMAIN et non pas de la Ministre, et ces propos doivent donc faire l'objet d'un retour à la ligne.

**M. PAQUOT** rectifie une intervention qui lui est attribuée à la page 20 : « *de plus, il préfère parler d'"entre investissements de désirs" plutôt que de "synergies"»*. En réalité, il a parlé d'« entremêlement » et non pas d'« entre investissements ».

**Le Président** propose de voter sur les deux procès-verbaux en même temps, sous réserve des corrections apportées par les membres.

*Sous réserve des corrections apportées par les membres, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du Conseil des 13 décembre 2013 et 14 février 2014.*

*La séance est levée à 12 heures 33.*